

SCP GOUNEL-LIBERT-PUJO

Marion LIBERT
Avocat associé

Annie GOUNEL-VERICEL
Avocat honoraire

Sophie PUJO
Avocat associé

Monsieur Michel BONNARD
Madame Monique BONNARD
12, Bd Thermal
63000 CLERMONT-FERRAND

PAR MAIL : bonnard63@gmail.com
ET PAR LRAR

Clermont-Ferrand, le 8 août 2025

Nos Réfs : MASSENA / BONNARD
25/22256 - SP//SP

Madame, Monsieur,

Je suis une nouvelle fois alertée par ma cliente, Madame MASSENA, de son impossibilité de se rendre à son rendez-vous médical du 07 août, et son rendez-vous administratif de ce jour, en suite de la déprogrammation de la seconde télécommande du portail qu'elle a pu récupérer d'une intervenante à son domicile, compte tenu de votre refus de rétablir le fonctionnement de la première.

Il est d'ailleurs à noter que cette seconde télécommande, que vous lui aviez remise, avait toujours fonctionné, même après le mois de mai, nonobstant les prétendues déprogrammations liées à vos travaux électriques.

De manière très surprenante en revanche, cette seconde télécommande a été déprogrammée, il y a quelques jours, après votre conversation avec ma cliente, et votre « étonnement » sur le fait qu'elle puisse de nouveau ouvrir le portail.

Je vous prie de trouver ci-joint le constat d'Huissier dressé du tout.

La situation est inacceptable, et à défaut de rétablir immédiatement au profit de ma cliente un accès effectif à la bande de terrain commune, j'ai pour mandat de saisir de

Siège Social : 35. Rue Blatin – 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04.73.35.52.40 – Fax : 04.73.34.87.02
E-mail : jaubourg-gounel.scpavocats@wanadoo.fr
E-mail : m.libert.avocat@gmail.com
E-mail : sophie.pujo.scp@orange.fr

Membre d'une association agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté
N° SIRET : 77921786800024

toute urgence le Tribunal aux fins de vous y contraindre sous astreinte, outre les frais de procédure et provisions pour dommages-intérêts qu'une telle action engendrerait.

Votre comportement, outre son illégalité, met en danger Madame MASSENA, qui ne peut se déplacer à ses examens médicaux, alors que son état de santé est précaire.

Aussi **je vous mets en demeure IMMEDIATEMENT**, de rétablir l'encodage des télécommandes en possession de ma cliente, pour lui permettre un accès effectif à ce passage, étant rappelé que si vous avez pu les déprogrammer à distance, vous pouvez également accomplir les démarches inverses à distance.

J'attends 24h, et je saisisrai le Juge sans autre avertissement.

La présente vous est adressée par mail et LRAR, pour la forme.

Vous pouvez bien évidemment me répondre par l'intermédiaire de votre conseil habituel.

Dans l'attente.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Sophie PUJO